



1101030201

DATE DEPOT :	2011-02-02
NUMERO DE DEPOT :	2011R010710
N° GESTION :	2007B16955
N° SIREN :	499430544
DENOMINATION :	49/51 avenue George V Holding SAS
ADRESSE :	23 rue du Roule 75001 Paris
DATE D'ACTE :	2011/01/03
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

0715 16355

49/51 AVENUE GEORGE V HOLDING SAS

Société par Actions simplifiée au capital de 28.540.747 €
Siège social : 23, rue du Roule - 75001 Paris
499 430 544 RCS Paris

(Ci-après la « Société »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 3 JANVIER 2011 :

PREMIÈRE DÉCISION

GTC DE PARIS
I M R

02 FEV. 2011

10710^o Dépôt

L'Associé Unique, conformément à l'article 12-2 des statuts,

décide de nommer en qualité de Directeur Général, à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Pankaj Singh,**
né le 6 juillet 1969 à Cardiff - Royaume-Uni, de nationalité britannique et demeurant Kurranah Gardens - Villa 3, Gate 1961 - Road 1445 - Jid Al Haj 514 - Bahreïn.

décide que, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des statuts, Monsieur Pankaj Singh aura, en sa qualité de Directeur Général, les mêmes pouvoirs que le Président pour représenter la Société.

décide que Monsieur Pankaj Singh ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ses fonctions mais qu'il aura droit, néanmoins, sur production de justificatifs, au remboursement des frais occasionnés par ladite fonction.

Monsieur Pankaj Singh, préalablement pressenti, a déclaré accepter ces fonctions et ne faire l'objet d'aucune mesure, ni être sujet à aucune incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Certifiés conformes
Le Président
Madame Mary-Ann Hill

Mahel

49/51 AVENUE GEORGE V HOLDING SAS

Société par Actions simplifiée au capital de 28.540.747 €
Siège social : 23, rue du Roule - 75001 Paris
499 430 544 RCS Paris

(Ci-après la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 3 JANVIER 2011**

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, conformément à l'article 12-2 des statuts,

décide de nommer en qualité de Directeur Général, à compter de la date des présentes et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Patrick Simon O'Connor Tandy**,
né le 29 octobre 1955 à Athlone – L'Irlande, de nationalité britannique et
demeurant Villa 1960, Road 979 – Al Hamalah 1009 - Bahreïn.

décide que, conformément aux dispositions de l'article 12.2 des statuts, Monsieur Patrick Simon O'Connor Tandy aura, en sa qualité de Directeur Général, les mêmes pouvoirs que le Président pour représenter la Société.

décide que Monsieur Patrick Simon O'Connor Tandy ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ses fonctions mais qu'il aura droit, néanmoins, sur production de justificatifs, au remboursement des frais occasionnés par ladite fonction.

Monsieur Patrick Simon O'Connor Tandy, préalablement pressenti, a déclaré accepter ces fonctions et ne faire l'objet d'aucune mesure, ni être sujet à aucune incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Certifiés conformes
Le Président
Madame Mary-Ann Hill

Mary-Ann Hill